

M. Rhmani: La couverture médicale obligatoire, l'acquis le plus important en matière de protection sociale

Santé

Posté par: Visiteur

Publié le : 28-12-2010 23:33:36

La loi instituant la couverture médicale obligatoire constitue l'acquis le plus important en matière de protection sociale au Maroc, a indiqué mardi, à Rabat, le ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle, Jamal Rhmani.

Intervenant lors de la réunion du Conseil d'administration de la Caisse nationale des organismes de prévoyance sociale (CNOPS), le ministre a mis en évidence l'importance accordée par le gouvernement au secteur de la protection sociale en général, et à la couverture médicale en particulier, soulignant que l'entrée en vigueur, depuis le 18 août 2005, du code de la couverture médicale de base, figure parmi les principales réalisations à l'échelle nationale dans le domaine social.

Abordant le bilan "nettement positif" des cinq années d'application de cette expérience, M. Rhmani a fait état de l'élargissement de la base des assurés et des bénéficiaires de la couverture médicale aussi bien dans le secteur public que privé, de l'extension du panier des soins et de l'amélioration de la qualité des services.

Il a salué, à cet effet, les différentes mesures et dispositions mises en œuvre pour accompagner l'application du régime de l'assurance maladie, mettant en relief la bonne gestion ayant permis la concrétisation de plusieurs autres acquis, dont l'élargissement de la base des bénéficiaires après l'instauration de l'assurance maladie obligatoire (AMO), l'amélioration de la prise en charge des maladies chroniques et le respect des délais de remboursement.

Le ministre a, par ailleurs, souligné la nécessité de surmonter certaines contraintes susceptibles d'entraver l'épanouissement du système, dont notamment la progression des maladies chroniques coûteuses, la faiblesse de la prescription des médicaments génériques, le coût élevé des analyses médicales et radiologiques et le faible taux des souscriptions.

M. Rhmani a, en outre, mis en relief l'importance du plan d'action stratégique de la CNOPS pour la période 2010-2014, saluant la nouvelle association représentée par le plan stratégique et soulignant la nécessité du maintien des équilibres financiers de la Caisse.

De son côté, le président du Conseil d'administration de la CNOPS, M. Mohamed Ghayour, a souligné l'importance de la 7ème session du CA, eu égard aux questions abordées, relatives en particulier aux défis futurs pour la couverture médicale obligatoire.

Après avoir rappelé les réalisations accomplies pour améliorer les services de la CNOPS, il a mis en exergue les fondements du plan d'action futur basé notamment sur les principes de la permanence et de l'amélioration de la qualité des services et de la bonne gestion du secteur.

La réunion, qui s'est déroulée en présence notamment des présidents des conseils d'administration des organismes de mutuelles composant la CNOPS et de représentants des centrales syndicales, a été également marquée par la remise à des cadres et agents de la Caisse, de *Wissams royaux* que SM le Roi leur a décernés, en reconnaissance des services loyaux accomplis avec abnégation lors de l'exercice de leurs missions.

MAPF